

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES NON AUDITÉS DE NAV CANADA

---

TRIMESTRES CLOS LES 30 NOVEMBRE 2022 ET 2021

Au service d'un  
monde en mouvement  
[navcanada.ca](http://navcanada.ca)



**NAV CANADA****États consolidés résumés intermédiaires du résultat net (non audité)**

Trimestres clos les 30 novembre (en millions de dollars canadiens)	Note	2022	2021
<b>Produits</b>			
Redevances d'usage	3	422 \$	321 \$
Autres produits		13	24
		435	345
<b>Charges d'exploitation</b>			
Salaires et avantages du personnel		239	228
Services techniques		39	41
Installations et entretien		15	14
Amortissements	5, 6	37	37
Autres		18	17
		348	337
<b>Autres (produits) et charges</b>			
Produits financiers		(6)	(3)
Charges d'intérêts nettes liées aux avantages du personnel		10	9
Autres charges financières		27	21
Autres		(5)	(3)
		26	24
<b>Bénéfice net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>		<b>61</b>	<b>(16)</b>
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié au bénéfice net (à la perte nette), après impôt	4	(71)	(41)
<b>Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>		<b>(10) \$</b>	<b>(57) \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

**NAV CANADA****États consolidés résumés intermédiaires du résultat global (non audité)**

<b>Trimestres clos les 30 novembre</b> <b>(en millions de dollars canadiens)</b>	<b>Note</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires</b>		<b>(10) \$</b>	<b>(57) \$</b>
<b>Éléments qui seront reclassés dans le résultat net :</b>			
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		1	1
Mouvement net des comptes de report réglementaires lié aux autres éléments du résultat global	4	<u>(1)</u>	<u>(1)</u>
		<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Total du résultat global</b>	1	<u><b>(10) \$</b></u>	<u><b>(57) \$</b></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

**NAV CANADA****États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)	Note	30 novembre 2022	31 août 2022
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		<b>395 \$</b>	392 \$
Débiteurs et autres		<b>121</b>	141
Placements	8	<b>154</b>	154
Autres		<b>11</b>	10
		<u><b>681</b></u>	<u>697</u>
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles	5	<b>729</b>	729
Immobilisations incorporelles	6	<b>731</b>	743
Placement sous forme d'actions privilégiées		<b>234</b>	229
Créances à long terme		<b>69</b>	75
		<u><b>1 763</b></u>	<u>1 776</u>
<b>Total des actifs</b>		<u><b>2 444</b></u>	<u>2 473</u>
Soldes débiteurs des comptes de report réglementaires	4	<b>1 276</b>	1 341
<b>Total des actifs et des soldes débiteurs des comptes de report réglementaires</b>		<u><b>3 720 \$</b></u>	<u>3 814 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

**NAV CANADA****États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)	Note	30 novembre 2022	31 août 2022
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs		225 \$	213 \$
Partie courante de la dette à long terme	7	16	25
Produits différés		5	3
Autres passifs courants		6	7
		<u>252</u>	<u>248</u>
<b>Passifs non courants</b>			
Dette à long terme	7	2 354	2 463
Avantages du personnel		925	910
Obligation locative		37	37
Autres passifs non courants		8	9
		<u>3 324</u>	<u>3 419</u>
<b>Total des passifs</b>		<u>3 576</u>	<u>3 667</u>
<b>Capitaux propres</b>			
Résultats non distribués		18	28
<b>Total des capitaux propres</b>		<u>18</u>	<u>28</u>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>		<u>3 594</u>	<u>3 695</u>
Soldes créditeurs des comptes de report réglementaires	4	126	119
Engagements	9		
<b>Total des passifs, des capitaux propres et des soldes créditeurs des comptes de report réglementaires</b>		<u>3 720 \$</u>	<u>3 814 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

**NAV CANADA****États consolidés résumés intermédiaires des variations des capitaux propres  
(non audité)**

(en millions de dollars canadiens)	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>Solde au 31 août 2021</b>	28 \$	– \$	28 \$
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(57)	–	(57)
Autres éléments du résultat global	–	–	–
<b>Solde au 30 novembre 2021</b>	<u>(29) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(29) \$</u>
<b>Solde au 31 août 2022</b>	28 \$	– \$	28 \$
Perte nette après le mouvement net des comptes de report réglementaires	(10)	–	(10)
Autres éléments du résultat global	–	–	–
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<u>18 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>18 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

## NAV CANADA

### Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre (en millions de dollars canadiens)	Note	2022	2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
<b>Exploitation</b>			
Montants reçus au titre des redevances d'usage		460 \$	332 \$
Autres montants reçus		11	10
Subventions publiques reçues		1	4
Paiements à des membres du personnel et à des fournisseurs		(269)	(250)
Cotisations aux régimes de retraite – services rendus au cours de la période		(26)	(26)
Paiements au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi		(2)	(2)
Paiements d'intérêts		(27)	(26)
Intérêts reçus		4	1
		<u>152</u>	<u>43</u>
<b>Investissement</b>			
Dépenses d'investissement		(24)	(23)
Investissement dans les actifs réglementaires		(2)	(1)
Prêts consentis à une partie liée		–	(2)
Subventions publiques reçues		2	–
		<u>(24)</u>	<u>(26)</u>
<b>Financement</b>			
Rachat de titres d'emprunt à long terme	7	(125)	–
Paiement au titre des obligations locatives		(1)	(1)
		<u>(126)</u>	<u>(1)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement</b>			
		2	16
Incidence du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1	–
		<u>3</u>	<u>16</u>
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>			
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période</b>			
		392	319
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>			
		<u>395 \$</u>	<u>335 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2022 et 2021 (en millions de dollars canadiens)

#### 1. Informations générales

NAV CANADA a été constituée en tant que société sans capital social en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes* dans le but d'acquérir, de détenir, de gérer, d'exploiter, de maintenir et de développer le système canadien de navigation aérienne civile (le « SNA »), tel qu'il est défini en vertu de la *Loi sur la commercialisation des services de navigation aérienne civile* (la « Loi sur les SNA »). NAV CANADA a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. À l'intérieur des paramètres fondamentaux délimitant le mandat que la Loi sur les SNA lui confère, NAV CANADA a le droit de fournir des services de navigation aérienne civile et elle est la seule autorité compétente qui peut fixer et percevoir les redevances d'usage pour de tels services. L'activité principale de NAV CANADA et de ses filiales (collectivement, la « Société ») consiste à fournir des services de navigation aérienne, ce qui constitue l'unique secteur isolable de la Société. Les services de navigation aérienne de la Société sont dispensés essentiellement au Canada.

Les redevances au titre des services de navigation aérienne civile qu'offre la Société sont soumises au cadre réglementaire économique édicté dans la Loi sur les SNA. Aux termes de celle-ci, la Société peut établir de nouvelles redevances ou réviser les redevances existantes qu'elle perçoit pour ses services. Lorsqu'elle établit de nouvelles redevances ou qu'elle révisé les redevances existantes, la Société doit suivre les paramètres obligatoires de la Loi sur les SNA en matière d'établissement des redevances, lesquels prescrivent, entre autres choses, que le tarif des redevances, établi d'après des projections raisonnables et prudentes, ne peut être tel que les produits découlant de ces redevances soient supérieurs aux obligations financières courantes et futures de la Société dans le cadre de la prestation des services de navigation aérienne civile. Aux termes de ces paramètres, le conseil d'administration de la Société (le « conseil »), agissant en qualité de régulateur de tarifs, approuve le montant des modifications devant être apportées aux redevances d'usage ainsi que la date à laquelle elles doivent avoir lieu.

La Société planifie ses activités de façon à atteindre le seuil de rentabilité dans les états consolidés du résultat net à la clôture de chaque exercice après avoir constaté des ajustements au compte de stabilisation des tarifs. Ainsi, la Société ne s'attend pas à ce que les résultats non distribués présentent une variation nette à la clôture de l'exercice. Les incidences de la réglementation des tarifs sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société (les « états financiers ») sont décrites à la note 4.

Aux termes de la Loi sur les SNA, la Société doit donner aux usagers un préavis de toute redevance qu'elle se propose d'établir ou de réviser, et elle doit les consulter à ce sujet. Les usagers peuvent faire valoir leur point de vue auprès de la Société de même qu'ils peuvent interjeter appel à l'égard des redevances révisées devant l'Office des transports du Canada en invoquant des motifs selon lesquels la Société a violé les paramètres obligatoires édictés dans la Loi sur les SNA ou a omis de donner aux usagers les préavis prévus par la loi.

NAV CANADA est une société domiciliée au Canada. Le siège social de NAV CANADA est situé au 151, rue Slater, Ottawa (Ontario), Canada, K1P 5H3.

#### 2. Mode de présentation

##### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été établis selon la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Comme il est permis selon cette norme, les présents états financiers ne présentent pas toutes les informations qui doivent figurer dans des états financiers consolidés annuels établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2022 (les « états financiers annuels de 2022 »).

Les présents états financiers comprennent les comptes de toutes les filiales de NAV CANADA et leur publication a été approuvée par le conseil en date du 11 janvier 2023.

## 2. Mode de présentation (suite)

### b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- les instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur;
- les passifs au titre des prestations définies, qui sont comptabilisés comme le montant net de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies et des actifs des régimes évalués à la juste valeur.

### c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

À moins d'indication contraire, les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens (« \$ CA »), soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société, et toutes les informations présentées ont été arrondies au million de dollars près.

### d) Caractère saisonnier

Les activités d'exploitation de la Société varient habituellement au cours d'un exercice donné, les produits découlant de la circulation aérienne les plus élevés étant enregistrés au quatrième trimestre (de juin à août). Cette variation de la demande s'explique avant tout par la hausse de la quantité de gens qui effectuent des voyages d'agrément et le fait qu'ils préfèrent voyager pendant les mois d'été. Grâce à sa structure de coûts qui est en grande partie fixe, la Société ne subit pas de variations importantes de ses coûts au cours de l'exercice.

### e) Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers figurent à la note 3 afférente aux états financiers annuels de 2022. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées.

### f) Estimations comptables et jugements critiques

L'établissement des présents états financiers exige que la direction ait recours à son jugement et fasse des estimations à l'égard d'événements futurs.

Les estimations et les jugements sont continuellement évalués et sont fondés sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes quant aux événements futurs jugés raisonnables selon les circonstances. Les estimations comptables, par définition, correspondront rarement aux résultats réels.

Les jugements critiques et les principales sources d'incertitude à l'égard des estimations sont présentés à la note 2 d) afférente aux états financiers annuels de 2022.

### g) Prises de position comptables futures

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié un certain nombre de normes et de modifications qui ne sont pas encore entrées en vigueur. La Société continue d'analyser ces normes et modifications afin de déterminer l'ampleur de leur incidence sur ses états financiers. À l'heure actuelle, la Société ne prévoit adopter aucune de ces normes ou modifications avant leur date d'entrée en vigueur.

## 2. Mode de présentation (suite)

### g) Prises de position comptables futures (suite)

La modification ci-dessous s'appliquera aux périodes de la Société ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

#### IAS 1, Passifs non courants assortis de clauses restrictives

En octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (Modifications d'IAS 1)*. La modification améliore les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif pour au moins douze mois est assujéti au respect de clauses restrictives. La modification répond également aux préoccupations des parties prenantes concernant le classement d'un tel passif en tant que passif courant ou non courant. L'ampleur de l'incidence de la modification sur la Société n'a pas encore été déterminée.

## 3. Produits

Les redevances d'usage par types de services de navigation aérienne fournis se sont établies comme suit.

Trimestres clos les 30 novembre	2022	2021
Redevances de survol <sup>1)</sup>	212 \$	167 \$
Redevances d'aérogare <sup>2)</sup>	164	122
Redevances quotidiennes/annuelles/trimestrielles <sup>3)</sup>	17	12
Redevances d'utilisation des services de navigation de l'Atlantique Nord et de communications internationales <sup>4)</sup>	29	20
	422 \$	321 \$

1) Redevances ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou offerts aux aéronefs au cours de la phase de survol, que ce soit pour la navigation dans l'espace aérien contrôlé par le Canada ou pour décoller du Canada ou y atterrir. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.

2) Redevances ayant trait aux services de navigation aérienne fournis ou mis à la disposition des aéronefs à l'aéroport ou à proximité de ce dernier. Cette obligation de prestation est remplie à un moment précis.

3) Redevances ayant trait aux services de navigation de survol et d'aérogare. Ces redevances s'appliquent généralement aux aéronefs à hélice. Les obligations de prestation sont remplies au cours de la période durant laquelle les services de navigation aérienne sont offerts.

4) Redevances ayant trait à certains services de navigation aérienne et de communications fournis ou mis à la disposition des aéronefs alors qu'ils survolent l'Atlantique Nord. Ces services sont mis à la disposition des aéronefs lorsqu'ils se trouvent hors de l'espace aérien souverain du Canada, mais pour lequel le Canada a des responsabilités au chapitre du contrôle de la circulation aérienne aux termes des conventions internationales. Les redevances de communications internationales comprennent également les services fournis ou offerts aux aéronefs survolant l'espace aérien canadien du nord. Ces obligations de prestation sont remplies à un moment précis.

## 4. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers

## a) Comptes de report réglementaires

Selon l'information que la Société est tenue de fournir à titre d'entité assujettie à la réglementation des tarifs, les soldes des comptes de report réglementaires sont les suivants aux dates indiquées.

	31 août 2022	Report	Recouvrement ou reprise	30 novembre 2022
Compte de stabilisation des tarifs b)	574 \$	– \$	(78) \$	496 \$
Prestations de retraite du personnel :				
Cotisations aux régimes de retraite c)	624	12	–	636
Autres avantages de retraite				
Congés de maladie cumulatifs	16	–	–	16
Cotisations au titre des prestations d'invalidité de longue durée	6	–	–	6
Opérations de couverture réalisées	65	–	–	65
Contrats de location	–	1	–	1
Passif relatif au démantèlement	1	–	–	1
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	9	–	(1)	8
Accords d'infonuagique	46	2	(1)	47
<b>Soldes débiteurs</b>	<b>1 341 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>(80) \$</b>	<b>1 276 \$</b>
Dérivés	(2) \$	(1) \$	– \$	(3) \$
Prestations de retraite du personnel :				
Réévaluations des régimes de retraite	(2)	–	–	(2)
Autres avantages de retraite				
Congés de maladie cumulatifs	(3)	–	–	(3)
Réévaluations des autres avantages postérieurs à l'emploi	(45)	–	–	(45)
Réévaluations des régimes complémentaires de retraite	(3)	–	(1)	(4)
Variation de la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées	(64)	(5)	–	(69)
<b>Soldes créditeurs</b>	<b>(119) \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(126) \$</b>

## 4. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

## a) Comptes de report réglementaires (suite)

Le tableau ci-dessous illustre l'incidence des ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et du mouvement net des comptes de report réglementaires sur le résultat net.

Trimestres clos les 30 novembre	2022	2021
Produits	435 \$	345 \$
Charges d'exploitation	348	337
Autres (produits) et charges	26	24
Profit net (perte nette) avant le mouvement net des comptes de report réglementaires	61	(16)
Ajustements au titre de la stabilisation des tarifs b)	(78)	(59)
Autres ajustements aux comptes de report réglementaires		
Cotisations des membres du personnel aux régimes de retraite	12	26
Autres avantages du personnel	(1)	–
Placement sous forme d'actions privilégiées, avant impôt	(5)	(7)
Autres	1	(1)
	7	18
Mouvement net des comptes de report réglementaires	(71)	(41)
Perte nette après les ajustements au titre de la stabilisation des tarifs et les ajustements aux comptes de report réglementaires	(10) \$	(57) \$

## b) Compte de stabilisation des tarifs

Le solde du compte de stabilisation des tarifs est composé de reports d'exploitation. Si les produits réels dépassent les charges réelles de la Société, l'excédent est inscrit comme un crédit au compte de stabilisation des tarifs. Inversement, si les produits réels s'avèrent inférieurs aux charges réelles, le manque à gagner est inscrit comme un débit au compte de stabilisation des tarifs. Un solde débiteur inscrit dans le compte de stabilisation des tarifs représente un montant qui pourra être recouvré au moyen de redevances d'usage futures, tandis qu'un solde créditeur représente un montant qui devra être cédé au moyen de réductions ultérieures des redevances d'usage.

Lorsqu'il établit le montant des redevances d'usage, le conseil tient compte, entre autres choses, des éléments suivants :

- i) les exigences réglementaires en regard de la prestation de services de navigation aérienne;
- ii) les chiffres réels et les prévisions en matière de circulation aérienne;
- iii) les besoins financiers et les besoins en matière d'exploitation de la Société, y compris le solde actuel et prévu du compte de stabilisation des tarifs et la mesure dans laquelle les charges d'exploitation varient et peuvent être réduites;
- iv) le recouvrement en trésorerie des cotisations aux régimes de retraite;
- v) les mises à jour de nos prévisions financières, de nos obligations financières et celles au titre du service de la dette, ainsi que des ratios de couverture financière qui en découlent.

## 4. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

## b) Compte de stabilisation des tarifs (suite)

Le tableau qui suit présente les mouvements nets du compte de stabilisation des tarifs.

Trimestres clos les 30 novembre	2022	2021
Solde débiteur à l'ouverture de la période	(574) \$	(656) \$
Écarts par rapport aux prévisions		
Produits supérieurs aux prévisions	39	79
Charges d'exploitation inférieures aux prévisions	18	–
Autres (produits) et charges (supérieurs) inférieurs aux prévisions	(3)	5
Mouvement net des autres comptes de report réglementaires	(8)	(4)
Écarts totaux par rapport aux niveaux prévus	46	80
Ajustement approuvé initial <sup>1)</sup>	32	(21)
Mouvement net comptabilisé dans le bénéfice net (la perte nette)	78	59
Solde débiteur à la clôture de la période	(496) \$	(597) \$

<sup>1)</sup> Afin que les résultats d'exploitation atteignent le seuil de rentabilité, après l'application de la comptabilité des activités à tarifs réglementés, le conseil a approuvé un budget pour l'exercice qui sera clos le 31 août 2023 (l'« exercice 2023 ») qui prévoit une réduction du solde débiteur du compte de stabilisation des tarifs en raison d'un excédent prévu de 129 \$ [insuffisance prévue de 85 \$ pour l'exercice clos le 31 août 2022 (l'« exercice 2022 »)], qui est apportée au compte de stabilisation des tarifs de manière constante au cours de l'exercice.

## c) Cotisations de retraite

Au 30 novembre 2022, les soldes débiteurs des comptes de report réglementaires comprenaient un montant de 636 \$ lié au recouvrement de cotisations de retraite au moyen des redevances d'usage (624 \$ au 31 août 2022). Le passif au titre des prestations des régimes de retraite, déduction faite des reports réglementaires connexes, s'établissait comme suit :

	30 novembre 2022	31 août 2022
Passif au titre des prestations des régimes de retraite	(600) \$	(588) \$
Moins :		
Reports réglementaires des ajustements hors trésorerie	(2)	(2)
Insuffisance des cotisations aux régimes de retraite par rapport à la charge de retraite	(602)	(590)
Solde débiteur réglementaire – recouvrement de cotisations	636	624
Insuffisance de la charge réglementaire cumulative par rapport aux cotisations	34 \$	34 \$

## 4. Incidence de la comptabilité des activités à tarifs réglementés sur les états financiers (suite)

## c) Cotisations de retraite (suite)

La Société utilise une approche réglementaire pour déterminer la charge nette comptabilisée au résultat net pour les coûts liés à son régime de retraite capitalisé. L'objectif de cette approche vise à refléter le coût en trésorerie du régime de retraite capitalisé dans le résultat net en comptabilisant un ajustement aux comptes de report réglementaires connexes. Ces ajustements réglementaires correspondent à l'écart entre les coûts des régimes de retraite, tels qu'ils sont établis selon l'IAS 19, *Avantages du personnel*, et le coût annuel en trésorerie des régimes en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Le report réglementaire lié aux cotisations de retraite de 636 \$ comprend un recouvrement de 10 \$ sur les cotisations de 44 \$ au titre du déficit de solvabilité effectuées au cours de l'exercice clos le 31 août 2017. Le solde de 34 \$ devrait être recouvré au moyen des redevances d'usage. La capitalisation des prestations de retraite du personnel par rapport à la charge, compte tenu des ajustements réglementaires, comptabilisée dans les états consolidés du résultat net est présentée ci-après.

Trimestres clos les 30 novembre	2022	2021
États consolidés du résultat net		
Coût des prestations pour services rendus au cours de la période <sup>1)</sup>	28 \$	45 \$
Charges d'intérêts nettes <sup>1)</sup>	6	7
Moins : reports réglementaires	(12)	(26)
	<u>22 \$</u>	<u>26 \$</u>
Cotisations de la Société aux régimes de retraite versées en trésorerie		
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – paiements en trésorerie	25 \$	26 \$
Prestations pour services rendus au cours de la période en fonction de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation – montants courus	(3)	–
	<u>22 \$</u>	<u>26 \$</u>

<sup>1)</sup> Pour le trimestre clos le 30 novembre 2022, le coût des prestations pour services rendus au cours de la période ne comprend pas le montant de 1 \$ relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021) et les charges d'intérêts nettes ne comprennent pas le montant de 1 \$ relatif au régime de retraite non capitalisé de la Société (1 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2021).

## NAV CANADA

### Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)

Trimestres clos les 30 novembre 2022 et 2021 (en millions de dollars canadiens)

#### 5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de ce qui suit.

	Terrains et bâtiments	Systèmes et matériel	Actifs en cours de développement	Total
<b>Coût</b>				
Solde au 31 août 2022	423 \$	771 \$	154 \$	1 348 \$
Entrées	–	–	21	21
Transferts	19	16	(35)	–
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<b>442 \$</b>	<b>787 \$</b>	<b>140 \$</b>	<b>1 369 \$</b>
<b>Cumul de l'amortissement</b>				
Solde au 31 août 2022	124 \$	495 \$	– \$	619 \$
Amortissement	6	15	–	21
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<b>130 \$</b>	<b>510 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>640 \$</b>
<b>Valeurs comptables</b>				
Au 31 août 2022	299 \$	276 \$	154 \$	729 \$
<b>Au 30 novembre 2022</b>	<b>312 \$</b>	<b>277 \$</b>	<b>140 \$</b>	<b>729 \$</b>

#### 6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit.

	Droit de navigation aérienne	Logiciels achetés	Logiciels maison	Actifs en cours de développement <sup>1)</sup>	Total
<b>Coût</b>					
Solde au 31 août 2022	702 \$	181 \$	293 \$	36 \$	1 212 \$
Entrées	–	–	–	4	4
Transferts	–	–	3	(3)	–
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<b>702 \$</b>	<b>181 \$</b>	<b>296 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>1 216 \$</b>
<b>Cumul de l'amortissement</b>					
Solde au 31 août 2022	200 \$	116 \$	153 \$	– \$	469 \$
Amortissement	7	2	7	–	16
<b>Solde au 30 novembre 2022</b>	<b>207 \$</b>	<b>118 \$</b>	<b>160 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>485 \$</b>
<b>Valeurs comptables</b>					
Au 31 août 2022	502 \$	65 \$	140 \$	36 \$	743 \$
<b>Au 30 novembre 2022</b>	<b>495 \$</b>	<b>63 \$</b>	<b>136 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>731 \$</b>

<sup>1)</sup> Les entrées aux actifs en cours de développement ont été réduites de 1 \$ en raison du financement public à recevoir dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux.

## 7. Dette à long terme

Le 29 novembre 2022, la Société a racheté pour 119 \$ de ses obligations-recettes et de certains de ses billets d'obligation générale. Plus précisément, les montants notionnels suivants ont été rachetés : 43 \$ des obligations-recettes de série 96-3 à 7,40 % échéant en 2027, 46 \$ des obligations-recettes de série 97-2 à 7,56 % échéant en 2027, 15 \$ des billets d'obligation générale de série 2021-1 à 0,937 % échéant en 2026, et 15 \$ des billets d'obligation générale de série 2021-2 à 0,555 % échéant en 2024.

La Société a payé une prime nette de 6 \$ relativement au rachat partiel avant les dates d'échéance. Cette prime de 6 \$ est reflétée dans les autres charges financières pour le trimestre clos le 30 novembre 2022.

La dette à long terme et les titres d'emprunt de la Société sont décrits à la note 14 afférente aux états financiers annuels de 2022. L'encours de la dette de la Société se compose de ce qui suit :

	30 novembre 2022	31 août 2022
Obligations et billets à payer <sup>1)</sup>		
Émis aux termes de l'acte de fiducie cadre		
Obligations-recettes de série 96-3 à 7,40 % échéant le 1 <sup>er</sup> juin 2027 d'une valeur nominale de 250 \$	207 \$	250 \$
Obligations-recettes à amortissement de série 97-2 à 7,56 % échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2027 d'une valeur nominale initiale de 500 \$	79	125
	<u>286</u>	<u>375</u>
Émis aux termes de l'acte de fiducie relatif aux billets d'obligation générale		
Billets d'obligation générale de série 2021-1 à 0,937 % échéant le 9 février 2026 d'une valeur nominale de 300 \$	285	300
Billets d'obligation générale de série 2021-2 à 0,555 % échéant le 9 février 2024 d'une valeur nominale de 200 \$	185	200
Billets d'obligation générale de série 2020-1 à 2,924 % échéant le 29 septembre 2051 d'une valeur nominale de 550 \$	550	550
Billets d'obligation générale de série 2020-2 à 2,063 % échéant le 29 mai 2030 d'une valeur nominale de 300 \$	300	300
Billets d'obligation générale de série BMT 2019-1 à 3,209 % échéant le 29 septembre 2050 d'une valeur nominale de 250 \$	250	250
Billets d'obligation générale de série BMT 2018-1 à 3,293 % échéant le 30 mars 2048 d'une valeur nominale de 275 \$	275	275
Billets d'obligation générale de série BMT 2016-1 à 3,534 % échéant le 23 février 2046 d'une valeur nominale de 250 \$	250	250
	<u>2 095</u>	<u>2 125</u>
Total des obligations et billets à payer	<u>2 381</u>	2 500
Ajustements visant à tenir compte des frais de financement différés et des escomptes	(11)	(12)
Valeur comptable du total des obligations et billets à payer	<u>2 370</u>	2 488
Moins la partie courante de la dette à long terme <sup>2)</sup>	(16)	(25)
Total de la dette à long terme	<u>2 354 \$</u>	<u>2 463 \$</u>

<sup>1)</sup> Les obligations et les billets à payer sont remboursables en tout temps, en totalité ou en partie, au gré de la Société, à la valeur nominale ou au taux de rendement des obligations canadiennes majoré de la prime de remboursement, selon le plus élevé des deux.

<sup>2)</sup> La partie courante de la dette à long terme a trait au versement annuel de 16 \$ relatif à l'amortissement exigible sur les obligations-recettes à amortissement de série 97-2.

## 8. Instruments financiers et gestion des risques financiers

*Sommaire des instruments financiers*

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments financiers de la Société par catégories de classement et comprend le classement dans la hiérarchie des justes valeurs de chaque instrument financier, comme il est décrit à la note 16 afférente aux états financiers annuels de 2022. À l'exception de la dette à long terme, la valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société s'approche de leur juste valeur.

Au 30 novembre 2022	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Hiérarchie des justes valeurs
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>1)</sup>	395 \$	– \$	
Débiteurs et autres	118	–	
Placements courants			
Placements à court terme <sup>2)</sup>	80	–	
Fonds de réserve pour le service de la dette	74	–	
Autres actifs courants			
Actifs dérivés <sup>3)</sup>	–	3	Niveau 2
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>4)</sup>	–	234	Niveau 3
Créances à long terme <sup>5)</sup>	69	–	
	<b>736 \$</b>	<b>237 \$</b>	
<b>Passifs financiers</b>			
Fournisseurs et autres crédateurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	220 \$	– \$	
Dette à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer <sup>6)</sup>	2 370	–	Niveau 2
	<b>2 590 \$</b>	<b>– \$</b>	

## 8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

## Sommaire des instruments financiers (suite)

Au 31 août 2022	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Hierarchie des justes valeurs
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>1)</sup>	392 \$	– \$	
Débiteurs et autres	137	–	
Placements courants			
Placements à court terme <sup>2)</sup>	80	–	
Fonds de réserve pour le service de la dette	74	–	
Autres actifs courants			
Actifs dérivés <sup>3)</sup>	–	2	Niveau 2
Placement sous forme d'actions privilégiées <sup>4)</sup>	–	229	Niveau 3
Créances à long terme <sup>5)</sup>	75	–	
	<u>758 \$</u>	<u>231 \$</u>	
<b>Passifs financiers</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs			
Dettes fournisseurs et charges à payer	207 \$	– \$	
Autres passifs courants			
Passifs dérivés <sup>3)</sup>	–	1	Niveau 2
Dette à long terme (y compris la partie courante)			
Obligations et billets à payer <sup>6)</sup>	2 488	–	Niveau 2
	<u>2 695 \$</u>	<u>1 \$</u>	

<sup>1)</sup> Au 30 novembre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient des instruments très liquides de 105 \$ dont l'échéance initiale est de moins de trois mois (175 \$ au 31 août 2022).

<sup>2)</sup> Les placements à court terme sont des instruments, à savoir des acceptations bancaires, qui permettent de dégager un revenu selon un taux fixe de 2,68 % et dont l'échéance initiale est de plus de trois mois.

<sup>3)</sup> Les actifs et passifs dérivés courants et non courants sont inscrits à la juste valeur déterminée en fonction des taux de change en vigueur sur le marché et des taux d'intérêt à la date de clôture.

<sup>4)</sup> Cet instrument est comptabilisé à la juste valeur selon la méthode d'évaluation décrite à la note 12 afférente aux états financiers annuels de 2022. L'augmentation de la valeur comptable au 30 novembre 2022 découle de l'incidence du change et ce montant figure dans le poste « Autres » [sous « Autres (produits) et charges »] des états consolidés du résultat net.

<sup>5)</sup> Les créances à long terme tiennent compte de reports de paiements de 74 \$ accordés dans le cadre de l'augmentation des redevances d'usage qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2020 et dont il est question à la note 16 b) afférente aux états financiers annuels de 2022 (81 \$ au 31 août 2022).

<sup>6)</sup> La juste valeur des obligations et des billets à payer de la Société est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, étant donné qu'elle est établie selon les cours vendeur en vigueur sur le marché secondaire à la date de clôture. Au 30 novembre 2022, la juste valeur s'établissait à 2 099 \$ (2 227 \$ au 31 août 2022), compte tenu des intérêts courus de 18 \$ (25 \$ au 31 août 2022).

**8. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)***Sommaire des instruments financiers (suite)*

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs depuis le 31 août 2022.

En ce qui a trait à la juste valeur du placement sous forme d'actions privilégiées d'Aireon, les changements qu'il est raisonnable de supposer qu'une des données non observables importantes pourrait subir à la date de clôture, toute autre donnée demeurant constante, auraient les effets suivants sur le résultat net.

	Augmentation	Diminution
Nombre d'années au cours desquelles des flux de trésorerie sont attendus (variation de un an)	(31) \$	32 \$
Taux d'actualisation ajusté en fonction du risque (variation de 1 % – 100 points de base)	(30) \$	35 \$

*Gestion des risques financiers*

La Société est exposée à plusieurs risques, y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié aux prix, le risque de crédit et le risque de liquidité, du fait qu'elle détient des instruments financiers. L'exposition de la Société aux risques financiers et sa façon de gérer chacun de ces risques sont décrites aux paragraphes a) à c) de la note 16 afférente aux états financiers annuels de 2022. Ces risques, ainsi que la gestion par la Société de son exposition à ces risques, n'ont pas changé significativement au cours du trimestre clos le 30 novembre 2022, à l'exception de ce qui suit.

## a) Risque de liquidité

Outre sa facilité de crédit consortiale, la Société disposait de facilités de lettres de crédit aux fins de capitalisation des régimes de retraite de 810 \$ au 30 novembre 2022 (810 \$ au 31 août 2022). Des facilités de crédit d'un montant de 400 \$ ont été prorogées au cours du trimestre clos le 30 novembre 2022 et toutes les facilités arriveront à échéance le 31 décembre 2023. Au 30 novembre 2022, une somme de 705 \$ avait été prélevée aux fins de capitalisation du déficit de solvabilité des régimes de retraite (684 \$ au 31 août 2022).

**NAV CANADA****Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires (non audité)**

Trimestres clos les 30 novembre 2022 et 2021 (en millions de dollars canadiens)

**9. Engagements**

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés de la Société liés à ses passifs financiers, à ses engagements en capital, à ses obligations locatives et à ses autres engagements au 30 novembre 2022.

	Paiements restants – pour les exercices qui seront clos les 31 août						
	Total	2023	2024	2025	2026	2027	Par la suite
Dettes fournisseurs et charges à payer	<b>206 \$</b>	206 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Dette à long terme (y compris la partie courante) <sup>1), 2)</sup>	<b>2 381</b>	16	201	16	301	222	1 625
Paiements d'intérêts <sup>2)</sup>	<b>1 277</b>	50	71	70	67	65	954
Engagements en capital	<b>109</b>	60	14	8	5	7	15
Obligations locatives	<b>59</b>	2	3	3	3	3	45
Engagement de prêt à une partie liée <sup>3)</sup>	<b>15</b>	15	–	–	–	–	–
	<b>4 047 \$</b>	349 \$	289 \$	97 \$	376 \$	297 \$	2 639 \$

<sup>1)</sup> Les paiements représentent un principal de 2 381 \$. La Société peut choisir de rembourser une partie de ces emprunts avec les liquidités disponibles ou d'aussi augmenter la taille d'un refinancement pour générer des liquidités additionnelles ou à d'autres fins, ou encore d'également racheter intégralement ou en partie une émission avant son échéance prévue.

<sup>2)</sup> De plus amples renseignements sur les taux d'intérêt et les dates d'échéance de la dette à long terme sont présentés à la note 7.

<sup>3)</sup> La Société a conclu une entente avec Aireon en vue de fournir à celle-ci un prêt subordonné d'un montant d'au plus 15 \$ CA (11 \$ US).